



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Déclaration CGT au CHSCT de la DIR Ouest du 28 avril 2022

Il y a 10 ans, Yvon SCOLAN, agent du CEI de Guingamp, est décédé dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il était en opération de balisage, dans un camion tractant une FLR, un camion citerne est venu percuter son véhicule avant de s'embraser.

Une commémoration a eu lieu hier avec les anciens collègues, la famille, la Direction, la Sous-Préfète et Administration.

Il y a 20 ans, Jean-Noël JEGO, agent du CEI de Lorient est décédé dans l'exercice de ses fonctions sur la RN 165 au niveau de LANESTER, percuté par un véhicule.

Une commémoration a eu lieu le 2 avril 2022 (20 ans jour pour jour) avec les anciens collègues, la famille et la Direction, une autre aura lieu cet après midi en présence des collègues, du Préfet, Sous-Préfet et Administration.

Nous n'oublierons jamais nos collègues qui ont perdu leur vie à essayer de la gagner. La CGT ne banalisera jamais ces accidents et continuera d'intervenir et de se battre pour l'amélioration d'exercice des missions de service public. Pour la CGT, rien ne pourra s'améliorer sans les effectifs nécessaires pour effectuer l'ensemble de nos missions en toute sécurité.

Des commémorations sont organisées et nous nous en félicitons.

Pour autant, les derniers recensements montrent que le nombre d'accidents ne cesse d'augmenter, 3 morts en moins de trois mois dernièrement dans les DIRs.

Hier encore, trois agents de la société d'autoroute AREA dans l'Isère qui travaillaient dans un balisage ont été percutés par un camion, un agent est décédé, les deux autres sont blessés dont un gravement.

Le 5 avril 2022 dans le Gard, un agent d'ASF est également décédé, percuté par un camion alors qu'il était en intervention dans son fourgon.

Aucune alternative sérieuse n'est proposée, quelques campagnes de communication de temps en temps pour dire que des choses sont faites, mais rien de concret pour une réelle protection des agents. Depuis la création des DIR, le ministère s'est évertué à refuser toute discussion sur un cadrage national incluant les effectifs, les missions de service public, les conditions de travail, les règles d'hygiène et de sécurité.

Les politiques de baisse des effectifs dans la fonction publique menées par les différents

gouvernements se traduisent par des drames.

Le guide SETRA se contente d'adapter les règles de sécurité aux suppressions d'emplois, voire d'harmoniser les pratiques des autoroutiers, ces règles s'appliquant sur tous les chantiers et au détriment de la sécurité des usagers et des agents.

Parallèlement à tous ces sujets liés à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, la Loi de transformation de la Fonction Publique prévoit la suppression des CHSCT après les élections de fin d'année, ils seront remplacés par de simples commissions émanant des Comités Sociaux d'Administration.

Ce jour, le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année pour les seuls salariés du privé dépendant du régime général de sécurité sociale, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant·es et auto-entrepreneur·ses, des travailleur·ses détaché·es, des livreur·ses, chauffeurs et autres travailleur·ses des plateformes (Uber, Deliveroo, et autres) ...

Sans parler des morts liés à des maladies d'origine professionnelle, citons seulement les 3 000 décès par an de cancer dus à l'amiante, la plupart non reconnus. Sans parler des centaines de milliers de victimes qui traînent des séquelles à vie, victimes notamment de TMS (troubles musculo-squelettiques), de produits cancérigènes. Sans parler enfin des innombrables dépressions et suicides d'origine professionnelle, presque jamais reconnus non plus, dont les soins et les indemnités journalières sont payés par la sécurité sociale et non par les entreprises responsables de ces pathologies.

Réorganisations permanentes, qui désorganisent les collectifs et rendent impossible une réelle prévention, suppression des CHSCT, affaiblissement de la médecine de prévention, tout est mis en œuvre pour que les salariés se retrouvent seuls face aux incidences du travail sur leur santé... Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels avec ses représentants.

Ce CHSCT va traiter dans ses points à l'ordre du jour de deux rapports, l'un du rapport d'inspection de l'Inspectrice Santé Sécurité Travail sur le District de Nantes, l'autre de la deuxième phase d'expertise « risque grave » du cabinet Degest.

A la préparation de ce CHSCT nous constatons que ces deux rapports montrent clairement un manque d'effectifs à la DIR Ouest et que l'Administration n'a pas les moyens de ses ambitions, et même pire, est dans l'incapacité de respecter les mesures de prévention à mettre en place dont dépendent tout simplement de la santé des agents.

C'est ce que la CGT dénonce depuis longtemps, deux structures externes le confirment, nous nous en servons pour défendre le fait que seule l'embauche d'emplois statutaires nécessaires pour accomplir l'ensemble de nos missions, y compris les nouvelles, permettra aux personnels de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.